



Facile à lire et à comprendre

Le droit de vote : mode d'emploi



 **Apei** SOISSONS
Les papillons blancs



Bienvenue dans ce guide sur le droit de vote.

Le but de ce guide est d'expliquer le fonctionnement d'une élection et les démarches pour pouvoir voter.

Il a été élaboré par les résidents du foyer d'hébergement et les usagers du S.A.V.S. de l'Apei de Soissons.



Bantegnie Jean-François, Bévierre Patricia, Delattre Hervé, Deshaies Marcel, Dufour Francine, Dumont Jimmy, Faugères Michel, Gommard Marie Claude, Gozlin Alexandre, Guyot Bernadette, Kaminski Béatrice, Lefèbvre Brigitte, Leroy Benjamin, Massin Eddy, Pasquier Roberte, Pilat Marie, Sellier Sonia, Thibout Gérald.

Sommaire

- 1 Qui peut aller voter ? Pages 4-5
- 2 Comment s'inscrire ? Pages 6-7
- 3 La campagne électorale Pages 8-11
- 4 Le jour du vote Pages 12-15
- 5 Le vote par procuration Pages 16-19
- 6 Les différentes élections Pages 20-23
- 7 Les résultats Pages 24-25
- 8 Quelques définitions Pages 26-27

Qui peut aller voter ?

Le vote est un droit en France

➔ **mais tout le monde ne peut pas voter.**

Pour voter il faut remplir des conditions.

1

Pour voter il faut être français c'est-à-dire avoir la nationalité Française.



2

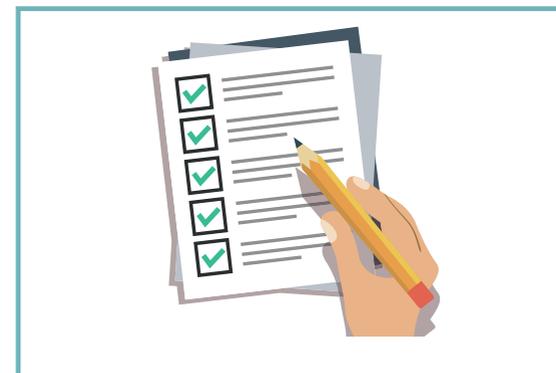
Pour voter il faut être majeur c'est-à-dire avoir 18 ans ou plus.



3

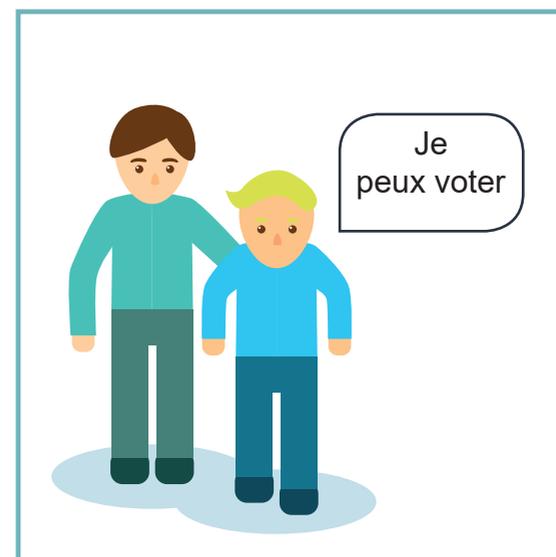
Pour voter il faut être inscrit sur les listes électorales.

Pour savoir comment s'inscrire, allez à la page 6.



4

Une personne sous curatelle ou sous tutelle peut s'inscrire et voter.



Comment s'inscrire ?

Avant de voter, il faut être inscrit sur les listes électorales.

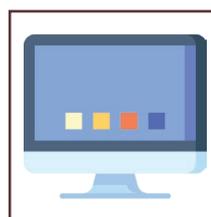
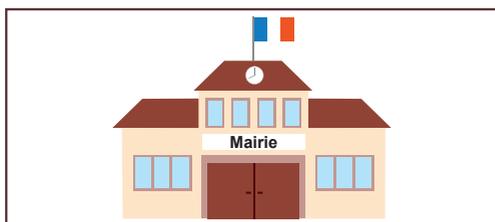
Pour s'inscrire, il faut donner des documents à la mairie de ma ville.

1

Pour m'inscrire, je vais d'abord à la Mairie de la ville où je vis.

Je peux aussi m'inscrire sur internet sur le site

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>



Si je déménage, je dois me réinscrire à la mairie de ma nouvelle ville.

Je peux m'inscrire toute l'année.

Attention : avant une élection, il y a une date limite pour s'inscrire.

6 Je peux poser mes questions à la Mairie.

2

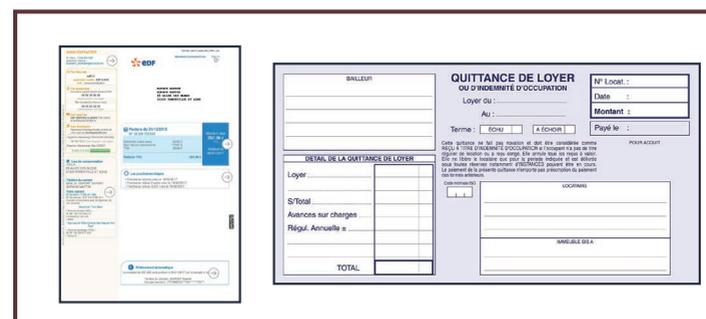
Pour m'inscrire, je dois apporter un justificatif de domicile à la mairie.

Un justificatif de domicile c'est un document qui prouve que je vis bien à mon adresse.

Par exemple :

- Une facture d'électricité
- Une quittance de loyer
- Un avis d'imposition

Si je suis hébergé chez mes parents ou en foyer, je demande une attestation d'hébergement.



3

Pour m'inscrire, je prends ma carte d'identité ou un document officiel avec une photo de moi.

Par exemple :

- Mon passeport
- Mon permis de conduire

La campagne électorale

A la télé ou à la radio, on parle souvent de la campagne électorale.

On vous explique ce que cela veut dire.

1

La campagne électorale se passe avant une élection.

Les candidats parlent de leur programme pour qu'on vote pour eux.

Un candidat est une personne qui se présente à l'élection.

Il veut être élu.



2

Pendant la campagne, les candidats distribuent des tracts ou collent des affiches dans les rues. Les candidats se réunissent dans des réunions ou dans des débats à la télé ou à la radio.



Le candidat répond aux journalistes.



Les candidats collent des affiches dans la rue.



Le candidat distribue des tracts.



Les candidats débattent à la télé.

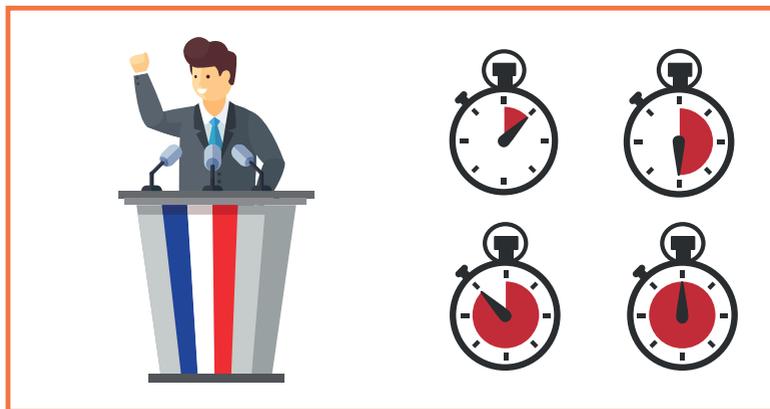
La campagne électorale

3

Le temps de parole des candidats est chronométré.

Chaque candidat parle le même nombre de minutes.

Cela permet aux candidats d'être à égalité.



4

Les candidats ne peuvent pas faire campagne quand ils le souhaitent.

Il y a des lois et des règles à respecter.

La campagne débute à une date précise et se termine à une date précise.

En général, la campagne électorale dure 30 jours.



5

Sur internet, il y a un site qui explique les programmes des candidats en langage simplifié.

Il faut aller sur le site :

<https://programme-candidats.interieur.gouv.fr/>

Le jour du vote

Le jour du vote est arrivé.

➔ Comment cela se passe ?

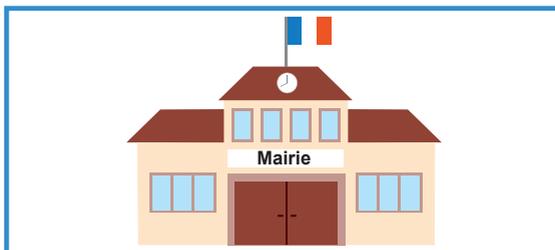
Voici les étapes à respecter.

1

Je vais au bureau de vote.

Le bureau de vote est souvent à la Mairie ou dans une école.

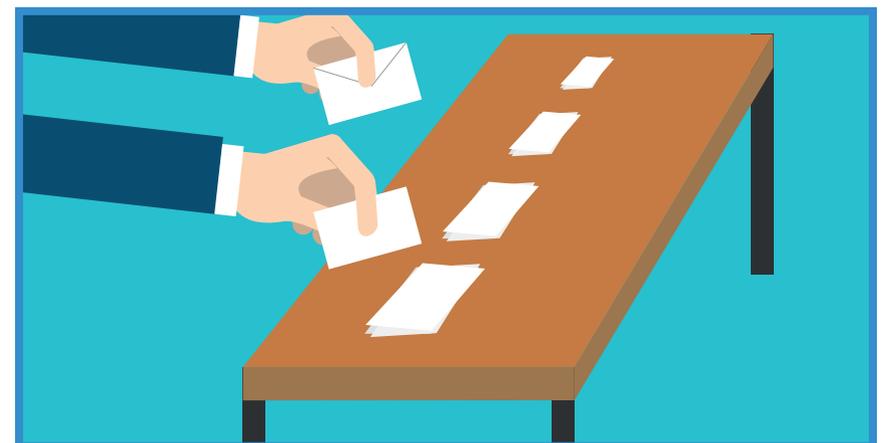
Je prends ma carte d'électeur et ma carte d'identité.



2

Sur la table devant moi, il y a un bulletin pour chaque candidat.

Je prends au moins deux bulletins différents et une enveloppe.



Le jour du vote

3

Je vais dans l'isoloir et je mets un seul bulletin dans l'enveloppe.

L'isoloir permet de garder mon vote secret.



4



Je me présente devant le Président du bureau ou son adjoint.

Je donne ma carte d'électeur et ma carte d'identité.

La personne lit mon nom et mon prénom à voix haute.



Je mets mon bulletin dans l'urne.

Je signe la liste en face de mon nom.

Les personnes du bureau tamponnent ma carte d'électeur.

Le vote par procuration

Si je ne peux pas me déplacer le jour du vote, je peux voter par procuration.

On vous explique ce que cela veut dire.

1

Voter par procuration, c'est demander à une personne de confiance d'aller au bureau de vote à ma place.

Je dis à la personne de confiance pour qui je veux voter.



La personne de confiance

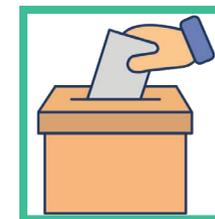
2

Qui est la personne de confiance ?

Qui est la personne de confiance ?

La personne de confiance c'est :

- Un membre de ma famille ou un ami
- Une personne qui vote dans la même ville que moi.
- Une personne inscrite sur les listes électorales.



La personne de confiance ne peut pas être :

- Mon tuteur ou mon curateur
- Un professionnel qui m'accompagne : par exemple mon éducateur.
- Un membre du Conseil d'Administration ou un bénévole de l'Apei.

Le vote par procuration

- Je dois remplir le document officiel 15 jours avant les élections.

3 Comment voter par procuration ?

- Je dois écrire le nom de la personne de confiance sur un document officiel.



cerfa
N° 14927 (01)
VOTE PAR PROCURATION
(code électoral, article L. 71 à L. 74 et R. 72 à R. 80)
Nom de naissance : _____
Prénom(s) : _____
Adresse personnelle : _____ (bâtim., sur...) Type de voie _____ Nom de la voie _____
Code postal _____ Commune : _____
Tél. : _____ Courriel (recommandé) : _____
Né (e) le : _____
 Inscrit(e) sur la liste électorale (ne cocher qu'une seule case)
 de la commune de : _____
Département / Collectivité : _____
 consulaire de* : _____
Date : _____

- Je demande ce document officiel au tribunal ou au Commissariat de Police.
- Je peux avoir le document sur internet sur le site <https://www.maprocuration.gouv.fr/>



- Je dis à la personne de confiance pour quel candidat je veux voter.



- Le jour du vote, la personne de confiance va au bureau de poste à ma place.
Elle vote pour le candidat que j'ai choisi.

Les différentes élections

➔ Il y a différentes sortes d'élections.
Voici les principales et à quoi elles servent.

1

Les élections Municipales.

Elles servent à élire les Conseillers Municipaux.
Les Conseillers Municipaux vont ensuite choisir le Maire.

Ils sont élus pour 6 ans.

Que fait la Mairie ?



- Elle rend la ville plus belle,
- Elle s'occupe de la sécurité,
- Elle gère les écoles et les transports.

2

Les élections Départementales.

Elles servent à élire les
Conseillers Départementaux
Ils sont élus pour 6 ans.

Que fait le Conseil Départemental ?



- Il s'occupe des personnes fragiles.
Par exemple, il donne de l'argent pour construire des foyers.

3

Les élections Régionales.

Elles servent à élire les Conseillers Régionaux.
Ils sont élus pour 6 ans.

Que fait le Conseil Régional ?



- Il construit les lycées, les collèges, gère les transports scolaires...
- Il aide les associations et les entreprises.

Les différentes élections

4

Les élections Présidentielles.

Elles servent à élire le Président de la République.

Il choisit le 1er Ministre et les autres Ministres.

Il est élu pour 5 ans.

Que fait le Président de la République ?



- Il s'occupe des relations avec les autres pays.
- Il dirige le pays avec son Gouvernement.

Par exemple, il propose des lois qui sont votées au Parlement par les Députés.

5

Les élections Législatives.

Elles servent à élire les Députés de l'Assemblée Nationale.

Ils sont élus pour 5 ans.

Que font les Députés ?



- Ils proposent des lois ou votent les lois proposées par le Gouvernement.

6

Les élections Européennes.

Elles servent à élire les Députés du Parlement Européen.

Ils sont élus pour 5 ans.

Que font les Députés Européens ?



- Ils proposent des lois ou votent des lois qui seront appliquées dans tous les pays de l'Europe.

Les résultats

Quand l'élection est terminée, les résultats sont communiqués.

Les résultats donnent le gagnant de l'élection.

1

Quand les votes sont terminés, on commence le dépouillement.

On sort les bulletins de vote de l'urne et on les compte.

Le candidat qui a le plus de bulletins remporte l'élection.

2

Les différentes étapes du dépouillement.



1. Une personne ouvre les enveloppes.
2. Une personne déplie les bulletins.
3. Une personne lit le résultat.
4. Une personne note les résultats.

3

Les résultats sont ensuite validés par les personnes du bureau.

Les résultats sont enfin donnés au public et affichés dans la salle de vote.

Quelques définitions

Abstention :

C'est quand un électeur ne se déplace pas pour voter

Candidat :

Un candidat est un homme ou une femme politique qui se présente à une élection.

Campagne électorale :

C'est la période avant l'élection.

Les candidats présentent leur programme à la télé, à la radio, sur des affiches...

Électeur :

Un électeur ou une électrice est une personne qui vote à une élection.

Élection :

Une élection permet de faire élire un candidat.

Liste électorale :

C'est un document avec le nom de toutes les personnes qui peuvent voter.

Il faut s'inscrire sur la liste électorale pour pouvoir voter.

Référendum :

C'est quand l'État demande l'avis des citoyens.

Une question est posée et il faut voter en répondant par oui ou par non.

Vote blanc et vote nul :

C'est quand on décide de ne choisir aucun candidat.

On met alors un papier blanc dans l'enveloppe ou on écrit sur le bulletin de vote.

Le vote n'est pas pris en compte.

Nous tenions à remercier :

- Les candidates élèves ES de l'IRTS de Reims Champagne-Ardennes,
- Le foyer «Oasis» pour son accueil,
- La mairie de Serches pour le prêt de l'isoloir,
- La mairie de Soissons.



Apei de Soissons - 4 Bd Jules Ferry 02200 SOISSONS
Tél : 03.23.53.01.21 - @ : apei@apeisoissons.fr
www.apeisoissons.fr - Facebook : @ApeiSoissons